

RÈGLEMENT DE L'ULTRA TOUR DU BEAUFORTAIN 2023

Organisateur:

L'Ultra Tour du Beaufortain est organisé par l'association « Les Amis du Trail du Beaufortain », association loi 1901 n° 0731006-386.

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MaïF, sous le numéro de contrat 3432611 B.

Généralités:

L'Ultra Tour du Beaufortain est une épreuve difficile se déroulant en montagne, quelquefois sur terrains escarpés ou sur des secteurs inaccessibles aux véhicules de secours, avec des conditions climatiques pouvant être délicates.

Le concurrent, du fait de son inscription, s'engage à respecter ce présent règlement, ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, notamment celles relatives à la sécurité.

Il est recommandé au concurrent de posséder une assurance personnelle, pour les frais de recherche et de secours.

Ce 15ème Ultra Tour du Beaufortain, long d'environ 114 km pour un dénivelé positif d'environ 7200 mètres, aura lieu le samedi 22 juillet 2023.

- Départ et arrivée : base de loisir de Queige : 4 heures du matin.

- Temps limite de course : 30 heures (basé sur une vitesse moyenne inférieure à 4 km/h).

Concernant les informations sur l'épreuve, c'est le site officiel de l'Ultra Tour du Beaufortain qui fait foi. Pour toutes questions à l'organisation, c'est par le formulaire de contact du site Internet ou directement sur la boîte mail de l'organisation qu'il faut écrire (utb@ultratour-beaufortain.fr). Les réseaux sociaux sont un complément, mais ne sont pas l'organe officiel et les questions n'y sont pas traitées en priorité.

Épreuves:

L'âge minimum pour participer est de 18 ans révolus.

1 seule épreuve est proposée :

SOLO : (env. 600 coureurs max)

- Le concurrent effectue l'intégralité du parcours, dans la limite du temps autorisé

Inscription:

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne.

Le concurrent devra fournir, exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription, au choix :

- Un scan de bonne qualité d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition, daté de moins d'un an à la date de fin de l'épreuve.

Conformément à la législation, tout autre certificat ne sera pas accepté.

- Un scan de bonne qualité de la licence FF Athlétisme (compétition, entreprise ou running) ou du « Pass j'aime courir »

Ces documents doivent être fournis avant le 31 mai 2023. Passé cette date, les dossiers incomplets seront déplacés ou resteront en liste d'attente.

Les inscriptions effectuées après le 31 mai 2023, devront être accompagnées des documents nécessaires et seront intégrées à la liste chronologique. Les dossiers complets intégreront la liste des inscrits uniquement si des places sont disponibles ou se libèrent.

Le nombre de concurrents est limité à 600 coureurs solos.

Les tarifs (progressifs en fonction de la date d'inscription) sont disponibles sur le site de l'UTB ou sur la plateforme d'inscription.

Une assurance remboursement pour désistement, et une grille de remboursement sont proposés (voir la rubrique : inscription)

Les remboursements se feront au plus tard, 2 mois après l'épreuve.

Éthique de course :

Assistance:

Les concurrents peuvent bénéficier d'une aide extérieure, uniquement aux abords des ravitaillements officiels. Les tentes de ravitaillements sont réservées uniquement aux coureurs.

Équité entre coureurs de tête :

Pour les 30 premiers hommes et les 10 premières femmes, l'assistance est tolérée uniquement sur les ravitaillements officiels ou à proximité immédiate. L'accompagnement de proximité, sur le parcours ainsi que le ravitaillement au vol sont interdits.

Des contrôleurs, en + des pointeurs, sont spécialement affectés au respect de cette règle. Des pénalités de temps seront appliquées.

Bâtons:

Les bâtons sont autorisés, cependant, le concurrent doit les transporter sur tout le parcours. (Pas d'aide extérieure).

Parcours:

Le parcours doit être respecté dans son intégralité, des contrôles inopinés seront mis en place.

Tout concurrent absent d'un contrôle se verra pénaliser d'un temps supplémentaire ou exclu.

Il est interdit de couper les virages, ce qui favorise l'érosion et détériore les sentiers.

Les sentiers du Beaufortain ne sont pas réservés aux coureurs de l'Ultra Tour du Beaufortain, le code de bonne conduite doit être respecté, notamment dans les descentes : priorité aux randonneurs montants. Le port d'un dossard ne donne pas priorité.

Déchets:

Les déchets sont conservés par le concurrent, ou déposés dans les poubelles prévues à cet effet, lors des ravitaillements. Tout manquement à cette règle sera fortement pénalisé.

Attitude des coureurs:

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun doit porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié. (Information au PC sécurité et/ou au poste de contrôle, le plus proche).

Les contrôleurs peuvent signaler tout comportement anormal d'un concurrent, pouvant entraîner son exclusion.

Aspects techniques :

Code de la route:

Les concurrents doivent respecter le Code de la route. En aucun cas ils ne sont prioritaires, pour les traversées de routes.

--> Extrait de : www.securite-routiere.Gouv.fr

Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (exemple : zone de travaux).

Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.

Ne traversez jamais en diagonale !

Balisage :

L'organisation procède à un balisage à l'aide de jalonnages, rubanises, et de quelques points de peinture. Il est complémentaire de celui permanent, rouge et jaune, du "GRP Tour du Beaufortain" lorsque l'itinéraire est commun. En l'absence du balisage « UTB » sur une distance de plus de 300 mètres, le concurrent doit impérativement rebrousser chemin pour retrouver ce balisage.

Attention : Les plaquettes "Trail-UTB" ne sont pas le balisage officiel pour le jour de l'épreuve.

Pour les portions effectuées de nuit (Queige -> Frète Basse) et (Hameau de la Gittaz -> Queige), des balises réfléchissantes sont installées en complément.

L'organisation ne serait tenue pour responsable d'un manque d'attention du concurrent.

Ravitaillements :

Ravitaillements prévus sur le parcours, en plus de celui de l'arrivée :

- Chalet de Souflet
- Lac des Fées
- Refuge de Pisset
- Cormet de Roselend
- Hameau de la Gittaz
- Barrage de la Girotte
- Village d'Hauteluze
- Les Saisies

Barrières horaires :

Les barrières horaires sont au nombre de 8 :

- Chalet de Souflet
- Lac des Fées
- Lac d'Amour
- Cormet de Roselend
- Hameau de la Gittaz
- Barrage de la Girotte
- Village d'Hauteluze
- Les Saisies

Les concurrents doivent avoir quitté ces lieux avant l'heure limite. (Pour les horaires, voir « Tableau technique »).

Dans le cas contraire, les lettres **HD** comme Hors-Délai seront apposées sur le dossard . De même, la lettre **E**, comme éliminé est réservée aux coureurs éliminés sur décision d'un commissaire de course ou pour raison médicale.

L'élimination pour retard n'est possible qu'au passage de ces 8 barrières horaires.

Si toutefois le concurrent veut poursuivre la course, ce sera sous son entière et unique responsabilité.

Abandon :

Tout concurrent abandonnant, doit **impérativement** en avertir le contrôleur le plus proche ou appeler le PC course. La lettre **A** sera notée sur son dossard. Dans la mesure du possible, il doit se présenter auprès de la direction de course sur l'aire d'arrivée.

Son rapatriement s'effectue par ses propres moyens, ou demande une aide par le biais du PC course.

Les médecins, infirmiers et secouristes de course peuvent décider d'arrêter un concurrent lorsqu'ils l'estiment nécessaire pour raison médicale.

Dossard :

Le dossard doit impérativement être porté **sur le devant**, ****en totalité**** et être **constamment visible**. Un élastique porte-dossard est vivement conseillé pour faciliter le changement de tenue vestimentaire.

Les éléments de reconnaissance automatisée ne doivent pas être détériorés, sous peine de pénalisation.

Change :

L'organisation fournit aux concurrents un sac destiné au transport de ses affaires de rechange (facultatif), au ravitaillement du Cormet de Roselend (49ème km). Seul ce sac est transporté.

Ces sacs seront rapatriés sur l'aire d'arrivée dès que possible.

L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'effets détériorés ou perdus.

Matériel obligatoire :

- L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. **Il n'est pas négociable !**
- Une météo a priori clémente ne supprime pas l'obligation de ce matériel.

Tout concurrent doit posséder en permanence, au minimum, sur lui ou dans son sac personnel, le matériel suivant:

- Une réserve d'eau d'une capacité minimale de 1 litre.
- Des réserves alimentaires
- Une lampe, une couverture de survie, un sifflet de 50 mètres de portée minimum
- 2 gobelets ou récipients (1 pour le solide/1 pour le liquide)
- Téléphone avec n° du PC Course
- Une veste imperméable avec une capuche fixe, **à la taille du coureur.**
- Un vêtement « haut » de rechange, à manches longues, en plus de sa première couche et veste imperméable. La taille du vêtement doit être celle du coureur.
- Un vêtement « bas » recouvrant de la ceinture aux chevilles. La taille du vêtement doit être celle du coureur.

Les manchons de compressions des membres inférieurs et les manchettes ne sont pas considérés comme vêtement bas ou haut.

Le matériel obligatoire n'est pas contrôlé avant l'épreuve. Le concurrent prenant le départ s'engage à posséder la totalité du matériel obligatoire. Des contrôles inopinés seront réalisés sur le parcours. En cas de manquement, le concurrent sera pénalisé.

Conseil : il est recommandé aux participants de posséder en plus du matériel obligatoire, des vêtements secs (emballés en sacs étanches), utiles en cas d'accident ou immobilisation. L'itinéraire de montagne ne doit être oublié.

Pénalités:

Des pénalités de temps sont appliquées pour les motifs ci-après.

- Absence de matériel obligatoire : 15 min par élément`
- Coupe de l'itinéraire : 15 min à disqualification`
- Triche : disqualification
- Rejet de déchet(s) dans la nature : 15 min à disqualification
- Hygiène: boire au goulot des bouteilles de l'organisation `15 min`
- Assistance ou accompagnement pour les 30 premiers hommes et 10 premières femmes, hors des zones autorisées :
 - 1er constat : 15 min
 - 2ème constat : 30 min
 - 3ème constat : disqualification

Ces pénalités seront appliquées à l'issue de la course, au plus tard avant la remise des prix le dimanche à 12h00. Le concurrent en sera individuellement informé.

Le non-respect d'un bénévole ou tout autre pratiquant de la montagne peut être pénalisé.

En outre, le comité de course s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

Classement, récompenses et dotations:

Lots :

- Aucune somme d'argent n'est remise comme récompense
- Pour prétendre bénéficier de leurs récompenses, sauf cas exceptionnels, les lauréats doivent être présents à la remise des prix
- Des séjours en Beaufortain, offerts par nos partenaires, seront tirés au sort pendant la remise des prix entre les coureurs ayant pris le départ. Inutile d'être « finisher » pour être récompensé.
- En cas d'arrivée ex æquo, le lot des vainqueurs homme ou femme sera attribué à celui ou celle étant passé le premier au Col du Grand Fond (point culminant de l'épreuve) ou à défaut au passage de Frète basse (1er col franchi de la journée)
- Des lots sont offerts lors de la remise des prix :
 - Aux 5 premières femmes du classement général
 - Aux 10 premiers hommes du classement général
- Les catégories ci-dessous sont également récompensées si elles ne sont pas entièrement représentées dans les « tops 5 féminins et 10 masculins du classement général ».
 - 3 premiers Espoir femmes et hommes
 - 3 premiers Senior femmes et hommes
 - 3 premiers Vétéran-I femmes et hommes
 - 3 premiers Vétéran-II femmes et hommes
 - 3 premiers Vétéran-III femmes et hommes
 - 3 premiers Vétéran-IV femmes et hommes
- Chaque participant recevra un lot souvenir.
- Les concurrents terminant le parcours dans les délais reçoivent un textile « Finisher » supplémentaire.
- Les concurrents terminant pour la 5e fois le parcours dans les délais reçoivent un textile « Je l'ai fait 5 fois ! »
- Les concurrents terminant pour la 10e fois le parcours dans les délais reçoivent un trophée « Je l'ai fait 10 fois ! »

Catégories UTB 2023 :

Le comité d'organisation a décidé de conserver l'appellation Vétérans (et non Master) et les tranches d'âges originelles (tranches de 10 années pour les vétérans).

Il n'y a pas de catégorie junior.

- Espoir - 2005/2001
- Senior - 2000/1984
- Vétéran I - 1983/1974
- Vétéran II - 1973/1964
- Vétéran III - 1963/1954
- Vétéran IV - 1953 et avant

Repas :

- À l'arrivée des coureurs, un repas de fin de course est servi durant toute la nuit
- Le repas de clôture est servi le dimanche, pendant la remise des prix qui débute à 12 heures
- Ces deux repas sont compris dans le tarif d'inscription.

Annulation de la course :

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la course ou d'adapter le règlement à la situation en cours. En fonction des délais et des frais engagés par l'organisation le meilleur compromis sera recherché pour les concurrents et le comité d'organisation.

L'annulation de la course pour autres cas de force majeure ou par décision de l'autorité préfectorale ne donne pas lieu à remboursement ni à dédommagement.

Les lots souvenirs, hors textile Finisher, et repas pourront être attribués selon conditions.

Droit à l'image :

En participant à l'Ultra Tour du Beaufortain, le concurrent accepte l'utilisation par l'organisation et ses partenaires de son image ou de sa voix pour toute utilisation promotionnelle en rapport avec l'épreuve.

Il accepte en outre la diffusion des images prises pendant l'épreuve sur les sites et les réseaux sociaux des partenaires cités dans la rubrique RGPD.

RGPD :

L'organisateur fait appel à la société TheWildCompany SARL par l'intermédiaire de son service LiveTrack pour la gestion des inscriptions, du chronométrage et pour l'épauler pendant la course.

Les informations que vous transmettez sont conservées 20 ans à partir de la date de la course, à l'exclusion des certificats médicaux qui sont conservés 10 ans conformément à la réglementation en vigueur.

Nous vous informons que les listes d'inscription, les résultats et les images de la course peuvent être publiés sur le site d'arrivée ainsi que sur les sites internet et les réseaux sociaux des partenaires suivants :

- Organisateur de la course
- Mairies et offices du tourisme des communes traversées
- Partenaires d'inscription
- Partenaires de chronométrage
- Fédération française d'athlétisme

Les listes peuvent contenir :

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Catégorie
- Nationalité
- Pays et/ou département de résidence
- Commune de résidence
- Club / Équipe
- Temps de passage
- Classement
- Participations et temps de passage des années précédentes

Pour toute demande de rectification ou de suppression de données, merci de nous contacter à :
utb@ultratour-beaufortain.fr

Fait à **Queige**,

Le 29 novembre 2022.